

**Arrêté temporaire n°238-2025-COU**  
**Portant réglementation de la circulation**

**RUE DU MARCHE et GRAND RUE (D2)**

Le Maire de Valence-en-Poitou,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

**VU** l'arrêté N°112-2020-VAL en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur CHASTEL Grégoire, Maire délégué de la commune déléguée de Couhé,

**VU** la demande en date du 02/04/2025 émise par Ecole primaire Lafond demeurant 2 rue Edouard Normand Couhé 86700 VALENCE-EN-POITOU représentée par Madame Lucile BIRONNEAU aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que l'organisation d'une manifestation **sous les Halles de Couhé** rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la périphérie des Halles,,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le 27/05/2025, la circulation des véhicules est interdite de 19h45 à 21h00 RUE DU MARCHE et GRAND RUE. La circulation est interdite autour des Halles avec la mise en place d'une déviation par la Rue des Bons Enfants ⇒ Rue Carnot ⇒ Esplanade St Martin ⇒ Rue Neuve et dans le sens inverse Rue desservant Carrefour Market ⇒ Rue André Brouillet.

Des barrières "Route Barrée" seront mises en place au carrefour Grand'Rue/ voie d'accès au magasin Carrefour, ainsi qu'à l'angle Grand'Rue/ Rue des Bons Enfants/ Rue St Martin, Rue du Commerce et enfin Rue de la Concorde/ Place du Marché.

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques.

**Article 3**

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valence-en-Poitou, le 22 mai 2025

Pour le Maire,

Maire délégué de COUHÉ

Grégoire CHASTEL



**DIFFUSION:**

- Ecole primaire Lafond
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou
- Responsable des Services Techniques

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le

*bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

Itinéraires



Partager



Enregistrer



Hôtels

Restos, Bars

Loisirs

Commerces

Santé

Services

United Protestant Church Of France

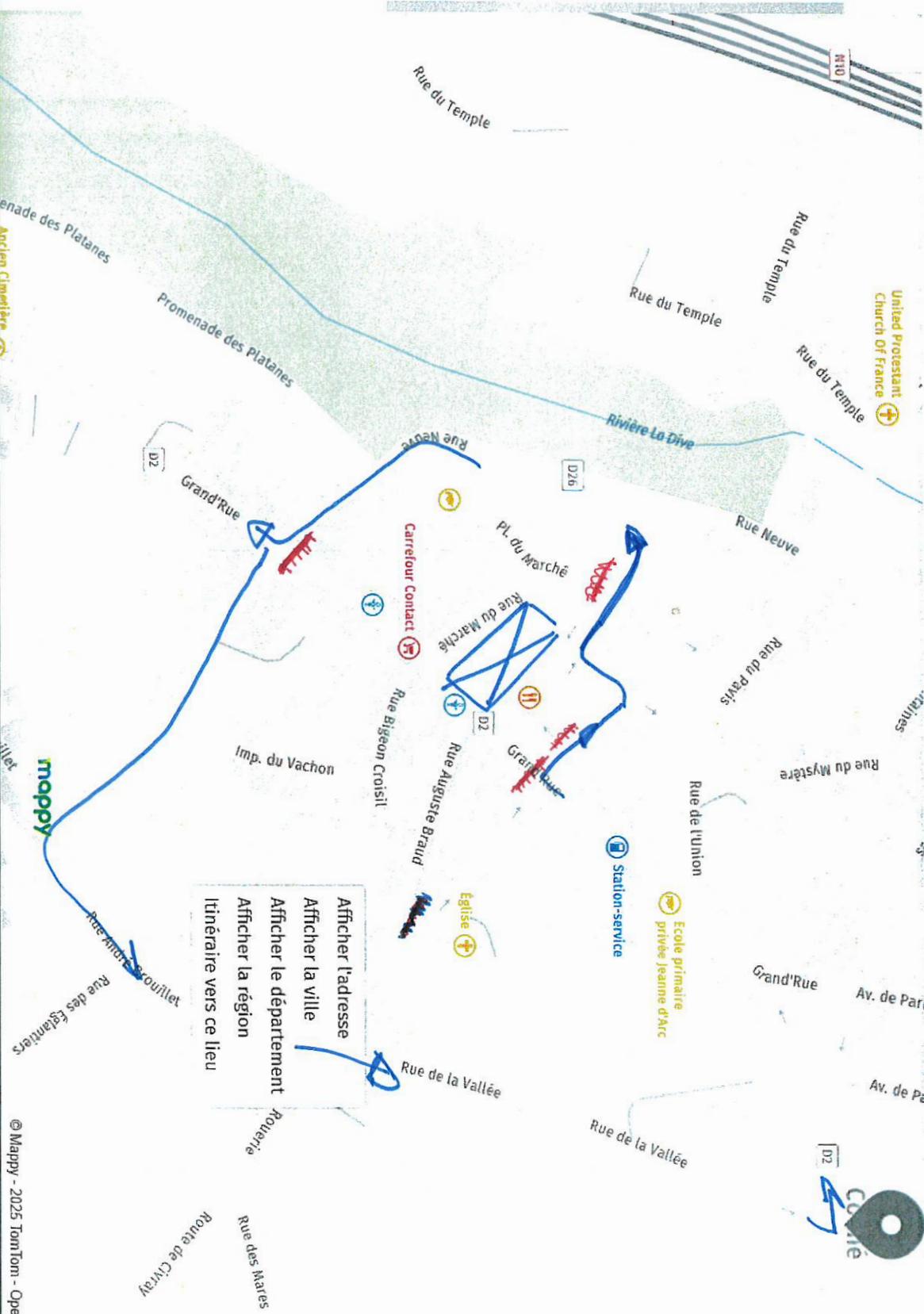
Ecole primaire privée Jeanne d'Arc

Station-service

Eglise

Carrefour Contact

Afficher l'adresse  
 Afficher la ville  
 Afficher le département  
 Afficher la région  
 Afficher l'itinéraire vers ce lieu



### A proximité



Parking



Supermarché



Station-service



Bicyclette

rechercher